

édito

Chaque année, les Français jettent 20 kg de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits non consommés et encore emballés. Dans un environnement où chaque année, les ressources de la planète diminuent, il est essentiel que chacune et chacun d'entre nous soient sensibilisés à cette question environnementale, économique et sociale. Nous devons tous nous mobiliser pour lutter contre le gaspillage alimentaire et apprendre à nos enfants, citoyens de demain, à mieux consommer et à moins gaspiller.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Nantes a élaboré un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire destiné à ses 88 restaurants scolaires où sont servis environ 12 500 repas par jour.

Composé de 19 actions, ce plan vise à sensibiliser les enfants par des actions simples et concrètes : développement du compostage et des filières simples de récupération au sein des écoles, pesée des aliments et du pain jetés, sensibilisation des enfants au rythme et à l'équilibre des repas... Par ailleurs, des animations sur ce thème seront régulièrement proposées aux enfants sur le temps périscolaire.

Dans cet Info Parents, vous découvrirez plus précisément quelques unes des actions de ce plan dont l'un des points d'orgue sera une journée de sensibilisation dans toutes les écoles organisée le 16 octobre prochain.

Bonne rentrée scolaire à toutes et à tous !

Myriam Naël,

Adjointe au Maire
déléguée à l'éducation, à la réussite éducative,
et à la politique de la Ville.

Accueils périscolaires

📌 Mardi 1^{er} septembre

Le jour de la rentrée, votre enfant peut déjeuner à la cantine et être accueilli le soir après l'école. Aucune pré-inscription n'est nécessaire. Si vous souhaitez utiliser ces services, dites-le à l'enseignant de votre enfant en arrivant à l'école. Les accueils du matin fonctionneront dès le 2 septembre.

📌 Modalités d'utilisation des accueils

Votre enfant peut fréquenter les accueils périscolaires (matin, midi et soir) à votre gré, de façon régulière ou ponctuelle. Ce système souple nécessite toutefois, dans un souci de sécurité et de gestion, un minimum d'information de votre part. Chaque matin, vous devez inscrire votre enfant à l'accueil du midi et/ou du soir auprès de son enseignant. Pour l'accueil du soir, vous devez inscrire votre enfant quelle que soit la durée d'utilisation du service et même si celui-ci est gratuit de 16h à 16h30. Sauf cas de force majeure, les enfants non inscrits ne peuvent pas être confiés aux personnels de l'accueil périscolaire.

📌 Inscription automatique

Sauf avis contraire de votre part, votre dossier est renouvelé automatiquement à la rentrée. Néanmoins, tout changement de situation - composition familiale, adresse, coordonnées téléphoniques ou bancaires - doit être signalé au service accueil scolaire et périscolaire de la Ville, par téléphone au 02 40 41 94 42 ou sur www.nantes.fr
À noter : l'entrée à l'école d'un autre de vos enfants ne nécessite pas une nouvelle inscription périscolaire.

📌 Tarifs des accueils périscolaires 2015

Les tarifs des accueils du matin et du soir sont les mêmes. Ils varient selon votre quotient familial entre 0,34 € et 2,77 € par enfant. L'accueil du soir est payant à partir de 16h30. La prestation du midi comprend le repas, l'encadrement et les activités de l'interclasse, sur une durée de 2 heures. Chaque accueil donne lieu à une facturation forfaitaire, quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de votre enfant.



www.nantes.fr
ALL NANTES 02 40 41 9000

info PARENTS

VILLE DE
Nantes



Le gaspillage alimentaire, ça suffit !

Chaque année, le service de la restauration scolaire de la Ville de Nantes jette l'équivalent de plusieurs dizaines de milliers de repas. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Nantes s'est dotée d'un plan d'actions. Il implique les services municipaux, les familles, les personnels enseignant et d'animation mais aussi les enfants.



↳ Dans l'assiette, les portions en question

Parfois, à la maison comme à la cantine, les enfants ont les yeux plus gros que le ventre. Ainsi, en fonction des menus proposés, un tiers de la nourriture finit à la poubelle. Face à autant de gâchis, la Ville de Nantes s'est dotée d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles nantaises. Ce plan comprend 19 actions. Parmi elles notamment : le développement du compostage dans les écoles, la mise en place d'un pique-nique éco-responsable à Séquoia, des actions de sensibilisation, et la pesée des aliments jetés. Depuis un an et demi, la cuisine centrale procède à la pesée des aliments non consommés dans les écoles élémentaires Sully, François-Dalet, Louis-Pergaud, Jean-Zay, Ange-Guépin, Émile-Péhan et Henri-Bergson où les élèves participent par ailleurs à la commission des menus. Le but : disposer d'une évaluation précise des pertes afin de modifier les portions selon les besoins nutritionnels de l'enfant. L'expérimentation, bientôt étendue à dix écoles, devra faire l'objet d'un large consensus avant d'envisager une réduction raisonnable des grammages dans les assiettes à la rentrée 2016.



↳ Au Crokéco : trie, pesez et c'est gagné !

Et si on parlait écologie en croquant un morceau ? C'est la proposition de Séquoia, le pôle science et environnement de la Ville de Nantes, qui invitait cette année les élèves au Crokéco, le pique-nique 100% éco responsable. 22 classes y ont participé sur la base d'un principe assez simple : « Sans gâchis, sans gaspi, tout doit disparaître ». Ainsi, chaque enfant a préparé à la maison un pique-nique avec le moins de déchet possible. Si les emballages alimentaires et les canettes sont à éviter, pour le reste tout est permis. À la fin du repas, les restes et les déchets sont pesés, triés dans trois poubelles. Au moment de la pesée, on fait les comptes : 3,89 grammes de déchets en moyenne par élève et 1,15 gramme pour les mieux notés. Vainqueurs de ce challenge, les élèves de l'école Maurice-Macé ont pu visiter l'usine de traitement des déchets Arc en ciel à Couëron.

↳ Une certaine image du gâchis

« Manger c'est bien, jeter ça craint ! » Ce sont vos enfants qui le disent et l'affichent depuis trois mois dans une campagne d'information et de sensibilisation au gaspillage alimentaire, proposée par les animateurs de Nantes action périscolaire. Cinq affiches sur les 20 réalisées par les élèves de 16 écoles ont déjà été placardées dans les 88 restaurants scolaires.

Ces cinq affiches ont été récompensées pour la clarté et la pertinence de leur message en matière de valorisation des déchets, de préservation de l'eau et du gâchis en général. Dès la rentrée prochaine, une nouvelle campagne d'affichage reprendra dans les cantines. Par ailleurs, le 16 octobre prochain, la lutte contre le gaspillage alimentaire fera l'objet d'une journée de sensibilisation et d'animation dans les 114 écoles de la Ville de Nantes.



Inscriptions aux accueils de loisirs Accoord

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la Ville de Nantes a désigné l'Accoord comme opérateur pour organiser les accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Si vous souhaitez utiliser ces services pour vos enfants, notez bien la date de la période d'inscriptions pour les vacances de la Toussaint et les mercredis des mois de novembre et décembre 2015 :

- **le 4 septembre pour les familles prioritaires***, avec le bulletin de réservation transmis à domicile par l'Accoord,
- **le 28 septembre pour les familles non prioritaires**, auprès des secrétariats des centres socio-culturels et maisons de quartier Accoord.

Vous trouverez les informations utiles sur www.accoord.fr Un service d'accueil d'urgence existe aussi pour les enfants scolarisés de 2 ans et demi à 11 ans dont les parents se trouvent face à des situations exceptionnelles (hospitalisation, retour à l'emploi, nouveaux Nantais...). Les demandes d'accueil d'urgence se font auprès de l'accueil de l'Accoord au 02 40 74 02 52.

e démarches périscolaires sur www.nantes.fr

- Créez votre dossier périscolaire
- Simulez votre tarif
- Payez votre facture
- Modifiez vos coordonnées
- Demandez le prélèvement automatique, modifiez ou supprimez-le

* Les familles sont prioritaires dès lors que leurs enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs 15 jours l'année précédente, que ce soit les mercredis ou les vacances scolaires.